

**Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars, le Conseil Municipal de la commune de Revel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025

PRESENTS :

Coralie BOURDELAIN, Maire

Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Adjoint

Mireille BERTHUIN, Dominique CAPRON, Frédéric GEROMIN, Christophe CORBET, Thierry RUTGE, Astrid BOUCHARD, Antoine CREZE,

ABSENTS : Anne IZABELLE

PROCURATIONS : Caroline DRIOL à Sandrine GAYET, Cathy PELOSO à Astrid BOUCHARD, Stéphane MASTROPIETRO à Patrick HERVE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Patrick HERVE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Délibération n°2025-08

Objet : Demande de subventions pour la réalisation d'un espace multisport

La commune souhaite investir dans un espace multisport afin de répondre à la fois à la demande de ses habitants, et de proposer un équipement adapté à la pratique de l'activité sportive à l'école et sur le temps périscolaire (cantine, garderie) et extra-scolaire (centre de loisirs).

Ce plateau sportif se situera à l'emplacement de l'ancien terrain de tennis devenu vétuste, permettant ainsi la revalorisation de cet espace.

Le conseil municipal a délibéré en date du 10 octobre 2024 afin de solliciter des aides publiques permettant de financer ce projet. La commune sollicite les partenaires financiers suivants :

La Communauté de Communes Le Grésivaudan au titre du fonds de soutien aux petites communes, et du fonds de soutien aux projets supra-communaux, Le Département de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale 2025, L'Etat au titre de la DETR 2025.

Vu la délibération du 10 octobre 2024 sollicitant des subventions pour la réalisation d'un espace multisport,

Considérant la nécessité de modifier le plan de financement afin d'optimiser les aides publiques disponibles,

La maire de Revel

PROPOSE

- De modifier le plan de financement comme suit

Poste de dépenses	Montant HT	Financement	Montant HT
Achat et pose des équipements	124 674 €	Etat DETR (20%)	24 934,8 €
		CC Le Grésivaudan – fonds de concours supra communal (10%)	12 467,4 €
		CC Le Grésivaudan – fonds de concours aux petites communes (25%)	31 168,5 €
		DT Département de l'Isère (25%)	31 168,5 €
		Total subventions publiques (80%)	99 739,2 €
		Autofinancement (20%)	24 934,8 €
Total dépenses	124 674 €	Total recettes	124 674 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,
AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents et contrats liés à ce projet.

POUR : 14

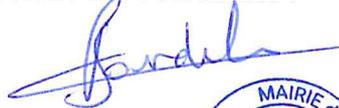
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

A Revel, le 25 mars 2025

Coralie BOURDELAIN



Maire



Patrick HERVE



Secrétaire de Séance